

BUDGET #7

PARTICIPATIF NIVERNAIS

FAITES GERMER VOS IDÉES !

BUDGET DE VOTRE PROJET

Pour rappel :

Catégorie	Montant maximal du projet	Financement dans le cadre du Budget participatif nivernais	Acompte possible (demande à effectuer au dépôt du dossier)
Acteurs de territoire	10 000 €	80% soit une subvention de 8 000 € maxi	30% (sur justificatif de contrainte de trésorerie)
Jeunesse	10 000 €	100% soit une subvention de 10 000 € maxi	90%
Collèges	10 000 €	100% soit une subvention de 10 000 € maxi	30% (sur justificatif de contrainte de trésorerie)

Merci de remplir le tableau ci-dessous correspondant aux dépenses d'investissement engagées dans le cadre de votre projet.

Chaque ligne des dépenses devra correspondre à un devis en bonne et dûe forme (de préférence d'une entreprise locale) joint au dossier.

DÉPENSES		RECETTES	
Entreprise	Montant TTC	SUBVENTION BPN	
-		☐ Acteurs de territoire	
-		Subvention BPN 80%	
-		Reste à charge (20%)	
-		☐ Jeunesse 100%	
-		☐ Collèges 100%	
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
TOTAL (≤ 10 000 € TTC)		TOTAL (≤ 10 000 € TTC)	

ACOMPTE (art. 10.6 du règlement)

ASSOCIATION :

J'effectue une demande d'acompte au dépôt de mon dossier

☐ Acteurs de territoire : 30 % (joindre justificatif de contrainte de trésorerie)

☐ Jeunesse : 90%

☐ Collèges : 30 % (joindre justificatif de contrainte de trésorerie)